



SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES SECTION DE SEINE-ET-MARNE

Centre des Finances Publiques – Local Syndical
Cité Administrative,
20 Quai Hippolyte Rossignol 77 000 Melun
Tél : 06 14 26 81 75 ou 06 58 63 21 24

Monsieur VALES Jean-Marc
Directeur Départemental des Finances
Publiques de Seine-et-Marne
38 avenue Thiers
77 000 MELUN

A Melun, le 6 avril 2020

M Le Directeur Départemental,

Lors de la dernière audioconférence du vendredi 3 avril, a été évoquée la future campagne IR, certains points méritent à notre sens quelques précisions.

Solidaires Finances Publiques 77 est parfaitement conscient de l'importance et des enjeux de cette campagne IR mais celle-ci ne devra pas se faire à n'importe quel prix, au détriment de la santé et de la sécurité des agent·es et des usager·ères.

Cette campagne sera pour le moins particulière au vu de la crise sanitaire traversant le monde puisqu'axée sur des échanges via la balf, e-contact, le téléphone. Mais aussi des rendez-vous dans les centres des Finances Publiques qui devront être exceptionnels et rester sur des « cas de nécessité absolue ».

Sur ce dernier point afin d'avoir une harmonisation sur la DDFIP77, nous aimerions connaître ce qui s'apparente à « des cas de nécessité absolue » ?

De plus, une note émanant du pôle gestion fiscale, en date du 1^{er} avril 2020, invite les responsables de SIP à :

- à transmettre à l'ensemble de leurs équipes, sur leurs adresses mail professionnelles ou personnelles collectées (via escale si nécessaire), la documentation utile pour appréhender les éléments de cette campagne 2020 ;
- à s'assurer de la maîtrise du calendrier ;
- et à préparer les agent·es à cette probabilité d'un retour au sein des services pour assurer la campagne.

Lorsqu'il est indiqué que les responsables doivent préparer les agent·es à la probabilité d'un retour au sein des services pour assurer la campagne, cela tient-il compte des préconisations du Secrétariat Général en matière d'exposition des agent·es, des contacts, de distanciation ?

Rappelons que le Ministre de la Santé a affirmé le 16 mars dernier que l'on ne devait pas côtoyer plus de 5 personnes par jour !

Sachez que Solidaires Finances Publiques 77 veillera à ce que les équilibres actuels soient maintenus mais également à ce que cette campagne d'information du public se déroule dans des conditions de sécurité optimales.

Nous veillerons également à ce que les droits des agent·es soient maintenus durant cette période.

Notre objectif premier est la protection des agent·es et la lutte contre la pandémie.

Pour aller dans ce sens, lors des rendez-vous pour les « cas de nécessité absolue » s'effectuant généralement en box clos, quel dispositif sera mis en place afin de protéger les agent·es mais aussi les usagers qui seraient amenés à se succéder dans les box (aération, désinfection...)?

Par ailleurs, lors de l'audioconférence a été évoqué le cas des agent·es en télétravail et des missions qui pourraient leur être attribuées dans le cadre de cette campagne, notamment l'accueil téléphonique.

La Direction a affirmé que si des télétravailleur·euses refusaient le basculement des lignes professionnelles vers leur ligne privée, ces dernier·ères seraient alors exclu·es du télétravail et contraint·es à revenir en présentiel.

Ce point suscite plusieurs interrogations, notamment réglementaire, sur quel cadre juridique la DDFiP77 se base-t-elle afin d'appliquer ce procédé ?

Pour Solidaires Finances Publiques 77, le Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature laisse apparaître :

« L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci. ».

Par conséquent, il est du ressort de la DDFiP77 d'équiper les agent·es des Finances Publiques d'un téléphone portable si elle souhaite que les agent·es télétravailleur·euses effectuent de l'accueil téléphonique.

De plus, lors de l'audioconférence entre notre organisation nationale et la Direction Générale du 2 avril 2020, la DG a indiqué réfléchir à l'acquisition de téléphones portables pour faciliter l'accueil téléphonique à distance notamment pour la campagne IR en mode confinement.

Cette réflexion va dans le sens du décret.

Enfin, toujours en lien avec l'accueil téléphonique à distance, les agent·es en télétravail avec garde d'enfants, même si pour le Ministre de la Fonction Publique, télétravail et garde d'enfants sont compatibles, nous souhaitons que les agent·es dans cette situation ne soient pas concerné·es par cette mission.

En effet, comme nous l'avons déjà amplement indiqué, être en garde d'enfants, faire l'école à la maison plus du télétravail est très compliqué. Demander à ces agent·es de répondre au téléphone sans même savoir s'il·elles peuvent s'isoler, avoir un cadre neutre et avoir l'assurance de ne pas être dérangé·e durant l'appel avec l'usager·ère est inconcevable.

Nous vous rappelons que nous demandons l'ensemble de ces dispositifs afin de préserver au maximum la santé et la sécurité des agent·es de la DDFiP 77 mais également afin que la campagne IR, aussi particulière soit-elle, se réalise dans les meilleures conditions pour les agent·es et les usager·ères.

Solidaires Finances Publiques 77 ne cessera d'agir pour protéger, soutenir et défendre les agent·es des finances publiques de la DDFiP77 afin qu'ils et elles puissent exercer leurs missions dans de bonnes conditions, ce qui bénéficiera à l'ensemble de la collectivité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Section Solidaires Finances Publiques 77
Lauren GABORIT et Guillaume LEFIER